

Le tamoul

Appasamy Murugaiyan

▶ **To cite this version:**

Appasamy Murugaiyan. Le tamoul. Georg Kremnitz. Histoire sociale des langues de France, Presses Universitaires de Rennes, pp.881-889, 2013, 978-2-7535-2723-é. hal-01194360

HAL Id: hal-01194360
https://hal.science/hal-01194360

Submitted on 6 Sep 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

«**Le tamoul**», dans Georg Kremnitz (dir.), *Histoire sociale des langues de France*, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p. 881-889.

Le tamoul [*]

Appasamy Murugaiyan
EPHE-UMR 7528 Mondes iranien et indien

La présence du tamoul en France métropolitaine et dans les Départements d'outre-mer relève de deux faits historiques :
- la création de la Compagnie royale des Indes au XVII[e] siècle ;
- les mouvements migratoires successifs des Tamouls de l'Inde et d'autres régions.
Les premières immigrations massives de Tamouls remontent au XIX[e] siècle. S'y ajouteront les ressortissants des anciens comptoirs français ayant opté pour la nationalité française. Soulignons ici que les Tamouls de France ne sont pas tous issus d'une immigration récente, et interrogeons-nous sur les restes de la langue et de la culture tamoule aujourd'hui, bien après leur installation en France.

Brève histoire du tamoul

L'histoire des Tamouls en France[1] est très mal connue, si l'on en juge par les actes des premières Assises nationales des langues de France, dans lesquels François Héran écrit que «tamoul correspond à des vagues d'immigration récentes » (2003 :6). C'est ainsi toute une partie essentielle de l'histoire coloniale de la France sous Louis XIV et Louis XV qui est occultée. Bernard Cerquiglini est également imprécis quand il indique dans son rapport sur les langues de la France qu' « une communauté tamoule, sur laquelle le rapporteur manque malheureusement d'informations, est également implantée depuis longtemps dans l'île de La Réunion » (1999 :4).

Le contact historique entre la France et l'Inde concerne en premier lieu l'Inde méridionale (dravidienne), avec l'établissement de la Compagnie des Indes orientales à Pondichéry par Colbert en 1664. Les comptoirs français ont été transférés *de facto* à l'Union indienne le 1[er] novembre 1954, puis *de jure* huit ans après, le 16 août 1962, à la République indienne.

Le malayalam à Mahé, le tamoul à Pondichéry et à Karikal, et le télougou à Yanaon, sont les trois langues dravidiennes des anciens comptoirs français en Inde. Le tamoul est la langue la plus fortement représentée, aussi bien en France métropolitaine que dans les Départements d'outre-mer. N'oublions pas que Pondichéry fut la capitale des comptoirs français en Inde. Dans la plupart des cas, les Malayalis et les Télougous sont assimilés aux Tamouls.[2] Toutes ces raisons justifient l'attention portée ici au tamoul.

Que savons-nous des Tamouls des anciens comptoirs de l'Inde que la France a gouvernés pendant 280 ans ? Qu'est-il advenu de la langue et de la culture aujourd'hui, un siècle et

[*] Nous remercions vivement Chantal Delamourd, Jean-Paul Horn et Roland Lardinois pour leurs lectures et leurs suggestions.
[1] Sauf mention contraire, par France nous entendons la France métropolitaine et ses Départements d'outre-mer.
[2] En effet, la seule exception en serait les Gujaratis, musulmans indiens de la Réunion, qui représentent environ 3% de la population réunionnaise.

demi après l'arrivée de dizaines de milliers d'ouvriers agricoles tamouls ? La langue et la culture tamoules sont-elles au centre d'une affirmation identitaire ? Nous ne pouvons aborder ici toutes ces questions, et nous ne présenterons que quelques données historiques et sociales relatives à la langue et à la culture.
À travers l'analyse de quelques documents historiques, il apparaît que :
- les études tamoules et dravidiennes se trouvent fragilisées devant celles du sanskrit et celles des langues indo-aryennes et
- la culture tamoule, telle qu'elle a été pratiquée dans les départements d'outre-mer, et après avoir subi pendant long temps l'attaque virulente de l'Eglise catholique, est menacée aujourd'hui par l'arrivée d'une nouvelle forme de culture hindoue aryanisé.
Ce constat fort pessimiste ressemble à un ironique coup du destin.

Le tamoul : langue classique, langue moderne, langue transnationale

Il n'est pas commode de percevoir ce que recouvre le terme 'tamoul', pour au moins deux raisons : les diverses provenances géographiques des Tamouls et les différentes situations occupées par la langue.

Le tamoul est en effet présent dans plusieurs régions du monde avec des statuts très variés. Il est à la fois le nom d'une langue et le nom des peuples qui la parlent. C'est une langue de la famille dravidienne dont les locuteurs sont estimés à 74 millions, et qui est parlée principalement au Tamil Nadu 'le Pays tamoul' en Inde du sud, et au Sri Lanka, en particulier à Jaffna au nord et dans les montagnes au centre de l'île. On le parle aussi en Malaisie, à Singapour, en Indonésie, en Birmanie et en Afrique du Sud, à l'Ile Maurice, et à l'Ile de la Réunion, en Guadeloupe et en Martinique. On doit y ajouter aujourd'hui l'Europe, les Etats-Unis et le Canada. Il désigne aujourd'hui un groupe humain hétérogène et transnational qui partage un même héritage culturel tamoul avec une connaissance et une pratique de la langue variées.

Le tamoul est l'une des langues officielles de l'Inde, du Sri Lanka et de Singapour. A l'Ile Maurice et en Malaisie il est reconnu par les gouvernements. En plus d'être l'une des 22 langues officielles de l'Inde, il est reconnu officiellement par le gouvernement indien depuis 2004 comme langue classique de l'Inde, comme l'a été le sanskrit en 2005. Il est donc à la fois langue classique, langue moderne, langue transnationale et langue de la diaspora.

La langue tamoule est attestée sans discontinuité depuis l'Antiquité. Les plus anciens textes épigraphiques en cette langue datent du III^{e} siècle av. J.-C., tandis que le corpus littéraire, vaste et varié, remonte au II^{e} s. av. J.-C. On distingue :

- le tamoul classique, de - 300 à 700,
- le tamoul médiéval, de 700 à 1600, et
- le tamoul moderne, depuis 1600.

On observe une forte diglossie entre le tamoul écrit, littéraire et formel, et la langue parlée. Il existe deux grandes variétés régionales : le tamoul de l'Inde et celui du Sri Lanka qui conserve des traits archaïques, phonologiques, morphosyntaxiques et lexicaux.

Le tamoul en France

Le tamoul entre dans l'histoire de France lorsque la Compagnie royale des Indes s'installe en 1673 à Pondichéry, qui deviendra le centre actif des comptoirs français en Inde après la nomination en 1685 de François Martin comme directeur de la côte de Coromandel. Les

premières immigrations massives de Tamouls remontent au XIX[e] siècle. Le 25 avril 1855 est créée à Pondichéry la Société d'immigration de l'Inde française, pour organiser le recrutement et l'expédition des travailleurs tamouls vers les colonies françaises. Après l'abolition de l'esclavage, les ouvriers agricoles recrutés dans les anciens comptoirs français en Inde et dans la Présidence de Madras sont majoritairement des Tamouls. Ils sont engagés pour pallier les carences de travailleurs agricoles dans les îles sucrières de La Réunion, de la Guadeloupe et de la Martinique. Parmi les immigrants de l'Inde, la proportion des Tamouls aurait été de 100% en Martinique, 87% à la Réunion et 60% en Guadeloupe (Singaravélou 1990 :75). S'y ajoutent les Tamouls ressortissants des anciens comptoirs français ayant opté pour la nationalité française, et plus récemment, des Tamouls de Sri Lanka depuis les années 1980 comme réfugiés politiques.

Les Tamouls en France[3]

France métropolitaine	1 25 000
Guadeloupe	36 000
La Réunion	126 000
Martinique	15 000

La mosaïque tamoule

Considérer que les Tamouls viennent exclusivement l'Inde du sud n'a aucun sens au XXI[e] siècle. Le tamoul, langue et peuple, constitue désormais un ensemble transnational, composé de plusieurs sous-communautés provenant de divers pays (voir *supra*). Celles-ci, bien qu'apparaissant monolithiques, sont différentes les unes des autres et souvent morcelées. Il en résulte une confusion quant à l'identification même des Tamouls à travers le monde, et en particulier en France.

Le terme tamoul tel qu'il est compris, interprété et utilisé en France ne tient pas compte de cette mosaïque. En effet, les différentes appellations, telles que Malabars, coolies indiens, Franco-Pondichériens ou tout simplement Indien, utilisées pour désigner les Tamouls, ne font que refléter la diversité historique et sociale d'un même peuple, les Tamouls, et celle de leur implantation en France.[4] Malabars, coolies indiens et Franco-Pondichériens sont tous des Tamouls et font partie intégrante de l'histoire culturelle française depuis au moins 150 ans pour certains.

Les Malabars

Le terme Malabar (ou Malbar) désigne actuellement les Tamouls qui forment environ 30% de la population de l'île de La Réunion. Il signifie approximativement 'les Tamouls' ou les 'Indiens non Musulmans' habitants sur l'île.[5] Dans les Mascareignes, la présence tamoule est

[3] Ces chiffres sont à prendre avec précaution car il n'existe aucune statistique officielle sur une base ethnique ou linguistique. Les Tamouls de l'Inde ou Franco-Pondichériens seraient environ 50 000. Les Tamouls de Sri Lanka environ 75 000.

[4] Nous ne sommes pas le seul à souligner la confusion liée aux Indiens immigrés, mais pour d'autres raisons que nous… « Les populations d'accueil font mal les distinctions, et lorsqu'elles les font c'est souvent à faux (cas des « Paki » du Canada, des « Zarabes » de la Réunion, etc.). Benoist 1988 :8. Voir également Ghasarian 1992 :17.

[5] Barat 1989, Ghasarian 1992.

bien antérieure à l'arrivée des travailleurs venant de l'Inde du sud et 'engagés' par la Compagnie royale des Indes.[6] En fait, les Tamouls ne sont pas de la côte Malabar, mais de la côte Coromandel qui se trouve sur la côte est. Cette utilisation du terme malabar daterait de l'arrivée des Portugais et des missionnaires en Inde du sud au XVIe siècle. Bien que reconnue erronée, elle continuera à être généralisée, voire légitimée jusqu'au début du vingtième siècle, et deviendra source de confusion identitaire pour les travailleurs tamouls.

Bien qu'il soit admis que cette appellation ne concerne que les Tamouls de la Réunion, quelques documents anciens attestent son utilisation pour désigner ceux des Indes françaises (Pondichéry et Karikal), ainsi que la langue tamoule[7]. Ce terme fautif n'est pas seulement utilisé par les missionnaires et les administrateurs français, mais aussi par Julien Vinson, premier professeur de tamoul à l'Ecole des langues orientales, qui, à la fin du XIXe siècle, fait usage à la fois du termes 'malabar' et de celui de 'coolie' pour désigner les Tamouls : «On annonce même déjà l'arrivée de nombreux «malabars» au Tonkin. Les coulis de l'Inde sont de plus en plus nombreux à l'île de la Réunion et aux Antilles. » (Vinson 1885 : 6).

Missionnaires et administrateurs, hautes instances de la Compagnie royale des Indes, ont sanctifié et légitimé le terme malabar à la place de tamoul. Il est tellement enraciné chez les Réunionnais, tamouls ou non, même après presque deux siècles, qu'il reste une source de trouble identitaire. Il y a bien trois termes pour désigner les Tamouls à la Réunion, « Indiens », « Tamouls » et « Malabars », mais ils « correspondent à des réalités distinctes du point de vue interne » (Ghasarian 1992 : 17). Une telle confusion entrave inévitablement la reconnaissance de soi et la construction identitaire des Tamouls de la Réunion.[8] Aucune inflexion n'ayant été apportée à son utilisation, le terme malabar persiste encore aujourd'hui à La Réunion au détriment d'une identité tamoule. Faute de mieux, faut-il conclure que le terme Malabar, provient d'un amalgame ou d'une innovation pour diminuer la diversité linguistique et culturelle de l'Inde dravidienne ?

Les coolies indiens

Entre 1854 et 1885, environ 50 000 Tamouls débarquent en Guadeloupe et en Martinique en tant que travailleurs engagés ou « coolies indiens ». Le mot 'coolie' signifie travailleur engagé

[6] « Dans l'Océan Indien, il faut savoir que la présence indienne dans les colonies des Mascareignes a été très antérieure à l'engagement. C'est ainsi que les Tamouls revendiquent avec fierté leur antériorité sur tous les autres groupes, à Maurice comme à la Réunion. » (Benoist 1988 :17).

[7] Sur une même affaire judiciaire, qui se déroule entre 1705 et 1720 à Pondichéry, ont été conservés un document adressé « *Au Roi et à Nos seigneurs du conseil de marine* », et un autre intitulé « *Jésuites à Pondichéry et affaire Nanipa* », publié en 1932. On y fait la distinction entre 'marchand malabar' et 'marchand indien', le premier terme désignant un Tamoul de Pondichéry et le second un Tamoul de l'Inde britannique. On peut lire en première page « *Nynapa Marchand Malabar de la ville de Pondichéry* », et en page 15, « *TIRU VANGADAN Marchand Indien, habitant de la ville de Madrastapatan* », ancien nom de la ville de Madras, devenue Chennai depuis 1996. Pages 2 et 9 figurent respectivement les expressions « *qui fasse savoir à l'Indien ou Malabar les ordres du General François* » et « *les Malabars ou Indiens se divisent en Castes*», dans lesquels les deux termes Malabar et Indien sont utilisés indifféremment. Fort curieusement, le terme 'Tamoul' n'est pas employé, alors qu'il s'agit précisément ici de Tamouls. Cette utilisation de 'malabar' se répète par la suite, comme on peut le voir dans un document publié par Maurice Maindron en 1907, « *Ananda-Rangapillei, de son vivant courtier de la compagnie française des Indes, chef des Malabars de Pondichéry* » (Olganier, 1907 :122).

[8] « Si le positionnement identitaire comme « Tamoul » prend peu à peu de l'ampleur, il reste toutefois encore minoritaire. Tous les Malabars sont encore loin de se définir ainsi, particulièrement les générations âgées, pour lesquelles ce dernier terme, contrairement à celui de « Malabar », ne signifie rien » (Ghasarian 1992 :163).

sous contrat, particulièrement originaire de l'Inde et de la Chine. L'étymologie en est assez controversée, mais il y a un consensus sur son sens, à savoir 'ouvrier journalier'. Il subit un glissement sémantique dans le contexte du commerce pour désigner des 'travailleurs asiatiques'.[9]

Ces travailleurs tamouls signaient un contrat de travail aux Caraïbes pour une durée de cinq ans renouvelable. Environ 19 000 sont retournés en Inde en fin de contrat. Mais la plupart ont choisi de rester aux Caraïbes et sont désormais intégrés à la population antillaise.[10]

Les Franco-Pondichériens

Le troisième terme en usage est celui de Franco-Pondichérien. Il s'agit des Français originaires des anciens comptoirs français de l'Inde, notamment Pondichéry et Karikal.

Là encore, il y a lieu de distinguer deux groupes :
- les renonçants : ce sont des Indiens des Établissements français en Inde qui adoptent la législation civile française au XIXe siècle. En fait, un décret de 1881 leur permet de renoncer à leur statut personnel et de se soumettre à la loi française. Ils peuvent dès lors se convertir au catholicisme et prendre un patronyme français ou franciser le leur. Ils ont été les premiers Tamouls à obtenir la nationalité française ;
- les optants : ils ont opté pour la nationalité française en 1962 lors de la cession des établissements français de l'Inde.

Ces Franco-Pondichériens, Tamouls, sont environ 50 000 aujourd'hui et 15 000 d'entre eux habitent en Inde à Pondichéry, les autres en France.

Les Malabars, les coolies indiens et les Franco-Pondichériens sont tous des Tamouls et font partie intégrante de l'histoire culturelle française, depuis au moins 150 ans pour certains. Ils constituent une des composantes du patrimoine culturel et linguistique français que l'on ne peut négliger.

Le Tamoul en France : langue et culture

Les études tamoules en France

Nous essayerons de présenter ici la place des études tamoules de l'époque des Indes françaises à 1962, date à laquelle les comptoirs français ont été transférés *de jure* à la République indienne.

Initialement, l'étude systématique de la langue et de la littérature tamoules repose sur une double motivation : l'évangélisation des peuples concernés, l'établissement du gouvernement colonial et le développement commercial des compagnies des Indes à Pondichéry. De fait, « au commencement du dernier siècle [le XVIIIe siècle], la linguistique n'était pas née et l'on n'apprenait les langues de l'extrême Orient que dans un intérêt de commerce ou de propagande religieuse » (Vinson 1876 :74).

---

[9] Les Antillais les appelaient coolies, ce qui veut dire "travailleur asiatique soumis à la rude tâche". Dans le contexte antillais le terme a un sens péjoratif et un ton quelque peu injurieux (Farrugia 1975 : 174).
[10] Moutoussamy, 1989. Singaravelou, 1975.

Les Jésuites entreprennent de les étudier dès le XVI[e] siècle, et l'arrivée en 1605 de l'un des leurs, Robert de Nobili, marque le début de la science indianiste qui pourtant, en raison des réticences des autorités françaises, ne prendra de l'élan que vers la fin du XIX[e] siècle. Désormais, les études tamoules feront partie de cette science indianiste, et comme l'a indiqué Filliozat « Quant aux études supérieures tamoules, c'étaient les plus florissantes. » (Filliozat 1987 : 108)[11].

La création en 1969 de l'Ecole des Langues orientales avait précisément pour objectif de former des interprètes et des traducteurs. Le tamoul et d'autres langues modernes, comme le hindi ou l'ourdou, y seront enseignés sans concurrencer le Collège Royal (futur Collège de France) qui poursuit ses études savantes sur le sanskrit (Lardinois 2007 : 48, 89-94).

C'est grâce à un Tamoul, Sandu Savérirayan Rattinasâmy Udhayar, que cet enseignement débute en 1868 avant de devenir officiel avec la nomination de Julien Vinson en 1879. (Lardinois 2007 : 94). En dépit des recommandations des orientalistes français, le démarrage semble avoir été difficile. Lors du premier congrès de ces Orientalistes qui se tint à Paris en 1873, la seizième séance avait été entièrement consacrée aux langues dravidiennes dont le Président justifia l'importance en ces termes : « Ces études, peu cultivées par les Orientalistes, ont cependant pour la philologie et pour l'ethnographie un intérêt considérable. Les langues dravidiennes, dont les plus importantes sont le tamoul et le télinga (télougou), sont les idiomes des autochtones de l'Inde, possesseurs du sol de la péninsule, avant l'invasion conquérante des Aryens» (Duchâteau 1875 : 41).

Vinson argumente avec insistance sur « l'intérêt particulier qu'offrent à la France les langues dravidiennes, dont le nom est cependant presque complètement inconnu chez nous. Elles sont dignes d'être étudiées au triple point de vue de l'histoire, du commerce et de la science pure » (Vinson 1878 : 83-84). Il le fait à nouveau lors de sa leçon inaugurale : « Pour en revenir à nous, Messieurs, vous pourriez, munis du diplôme d'hindoustani et **surtout du diplôme de tamoul**[12], solliciter des fonctions administratives ou judiciaires dans l'Inde, à Bourbon, aux Antilles, à la Guyane, en Cochinchine et au Tonkin. » (Vinson 1885 :5). Ce passage insiste sur l'utilité professionnelle du tamoul dans toutes les colonies françaises. Mais, ce n'est pas le seul point de vue qui soit pris en compte. Le baron Textor de Ravisi, gouverneur de Karikal et administreur pendant dix ans des comptoirs français de la côte Coromandel, dans son allocution au Premier Congrès International des Orientalistes en 1873, s'exprime en ces termes :

« Oui! la création d'une chaire de langue tamoule serait très utile, sans doute, à nos magistrats et à nos fonctionnaires, à nos missionnaires et à nos commerçants; mais ce n'est pas, néanmoins, à ce point de vue que je me mets ici : c'est à celui de l'avancement des études orientales» (Duchâteau 1875 : 42).

Malgré ces recommandations, l'étude du tamoul et des langues dravidiennes va rester marginalisée par rapport à celle des langues indo-aryennes, lorsque les chercheurs européens découvrent l'intérêt du sanskrit au XIXe siècle (Filliozat, 1953)[13]. Selon Lardinois, la

[11] Voir à ce propos « Néanmoins, malgré des sollicitations régulières, les autorités françaises se montrent peu enclines à développer les enseignements sur le mondes indien » (Lardinois 2007 :109).
[12] Souligné par nos soins.
[13] « Nous avons vu l'an dernier comment les études tamoules, d'abord les plus florissantes, avaient été délaissées au profit des études sanskrites, [….] antiquité du sanskrit, […..] ayant d'ailleurs entraîné non seulement la juste reconnaissance de sa suprématie dans l'ensemble de la culture indienne, mais encore un dédain moins justifié pour les autres langues » (J Filliozat 1953 : 4)

marginalisation se prolonge jusqu'à la Seconde Guerre mondiale (2007 :94). Les titulaires de la chaire de langue et littérature sanscrite au Collège de France, Jules Bloch jusqu'en 1951 puis Jean Filliozat jusqu'en 1978, vont ensuite affirmer l'importance des langues et littératures dravidiennes, et consacrer une part de leur enseignement au tamoul (Filliozat J. 1968 ; Filliozat Pierre-Sylvain 1987). Pierre Meile, un des disciples de Jules Bloch, se consacre aux études tamoules à L'Ecole des Langues Orientales. Son décès brutal en 1964 à l'âge de 52 ans fragilise à nouveau plus que jamais leur place dans l'enseignement supérieur et la recherche[14].

Le tamoul dans les départements d'outre-mer

Les communautés diasporiques indiennes à travers le monde ont donné lieu à de nombreuses études ethnographiques et sociolinguistiques. Loin d'une assimilation totale, les travailleurs engagés indiens ont réussi à (re)construire leur identité culturelle en préservant un certain nombre de pratiques et de croyances ancestrales. L'identité tamoule ou « tamoulitude » s'est construite à partir de plusieurs éléments tels que la religion, les rites familiaux, les habitudes culinaires et vestimentaires et les patronymes (Moutoussamy, 1989).

En un peu plus d'un siècle et demi, une dialectique a forcément été établie avec le milieu d'accueil et contribue au paysage linguistique et culturel des départements d'outre-mer. « Le groupe tamoul a donc un profil quelque peu différent de celui des autres groupes indiens : il se situe souvent dans un certain continuum avec la société créole, sur laquelle il exerce une influence culturelle non négligeable ». (Benoist 1987 : 17). Par contre, ce phénomène s'accompagne de diverses adaptations à la culture locale mais elle n'a pas pu éviter la perte de la langue. « L'histoire du groupe indo-martiniquais se résume à une longue dépossession culturelle au cours de laquelle seuls les rites hindouistes furent partiellement préservés » (L'Etang 1989 :97). L'intégration à la société d'accueil a en effet été la préoccupation des travailleurs engagés tamouls. Elle a consisté, d'une part, à épouser le catholicisme et d'autre part, à pratiquer le créole et le français comme langues de communication et de promotion sociale. La conséquence en a été l'abandon de la transmission de la langue tamoule.

L'Eglise catholique a condamné la pratique de leur religion par les Tamouls, jusqu'à la diaboliser aux Antilles (L'Etang 1989, Ghasarian 2007, Benoist 2008).[15] La quasi-totalité des Tamouls habitant les départements d'outre-mer sont désormais catholiques. S'ils ont réussi leur intégration tout en préservant une part de leur identité culturelle[16], c'est par la création d'un modèle à double espace qui concilie le sacré - la vie privée - et le profane - la vie publique-, toujours perceptible aujourd'hui. C'est cet espace sacré, où « s'affirmait une dynamique de résistance à l'acculturation » (L'Etang 1989 :84), qui a permis la survie de la langue tamoule comme langue du sacré.[17]

---

[14] « His (Pierre Meile's) sudden and premature death in 1964 was a great loss for the future of Tamil studies in France. » (J Filliozat 1968:9)

[15] « Les divinités indiennes sont bafouées ; elles sont traitées d'idoles ou de vulgaires « pied-bois ». Le culte est dénoncé par l'Eglise» (Farrugia 1975 :26).

[16] « Plus qu'ailleurs, la continuité entre une complète intégration sociale et la permanence de l'héritage culturel est grande à la Réunion. L'île montre sans doute la voie de ce que pourra être, ailleurs, une présence indienne qui puisse s'affirmer sans être en contradiction avec le fonctionnement de la société où elle s'insère (Benoist 1988 :19).

[17] « La sacralisation du tamoul, qui semblait une langue réservée à l'usage des cultes, langue qui n'était jamais profane pour la très grande majorité des croyants, montre bien quelle distance s'était établie avec l'Inde concrète» (Benoist 2008 :12).

A leur arrivée, les Tamouls ignorent tant le français que le créole, et ne parlent que leur langue. Ils ont d'ailleurs apporté, lors de leur venue au XIX^{e} siècle, des 'postangom', c'est-à-dire des 'livres sacrés' imprimés (L'Etang 1989). Dès la fin de la deuxième génération, le tamoul est remplacé par le créole dans les plantations. Ce phénomène s'accentue avec la scolarisation des enfants. Néanmoins, le tamoul n'a pas complètement disparu et il se maintient en tant que langue liturgique et sacrée[18]. Depuis plusieurs générations, les Tamouls transmettent par tradition orale des chants et des contes, qui se produisent lors des fêtes familiales ou des rites religieux (L'Etang 1989, Hookoomsing 1997, Murugaiyan 1994). Les travailleurs tamouls ont gravé dans leur mémoire ce répertoire de textes oraux, d'une valeur patrimoniale symbolique.

Depuis une vingtaine d'années, des contacts ont été établis avec l'Etat du Tamil Nadu, qui a été créé en 1956 sur une base linguistique dans le sud de l'Inde. C'est dans cet Etat de 72 millions d'habitants qu'on parle le tamoul. Dans les départements d'outre-mer, ces contacts ont réveillé l'intérêt des Tamouls pour leur langue. Sa revalorisation est ressentie comme une réappropriation du patrimoine. Son enseignement est assuré, à défaut de structure institutionnelle, par de nombreuses associations culturelles tamoules ou indiennes.

Malgré la forte opposition de l'Eglise catholique et des conditions écologiques défavorables dues à leur nouvel environnement, les Tamouls ont su transmettre leur identité sur plusieurs générations. Mais la tamoulitude, ainsi reconstruite contre vents et marées, se trouve confrontée à de nouveaux défis venant cette fois de l'hégémonie d'un hindouisme brahmanisé ou aryanisé. Depuis les années 1980, et suite aux succès politiques du Bharatiya Janata Party - le Parti du peuple indien -, la société indienne connaît la montée d'une idéologie hindutva (hindouité) qui projette une identité hindoue. Depuis les années 2000, la reconnaissance de la diaspora indienne par ce même courant politique indien exerce une influence directe sur la construction identitaire de ses membres[19], avec un risque de dérive vers une identité hindoue au lieu d'une identité indienne. On introduit un hindouisme agressif 'safranisé' homogénéisant. Ce phénomène de brahmanisation a été lancé et encouragé depuis l'Inde par les divers courants de l'hindouisme globalisant, et il est relayé par d'autres régions avoisinantes. La conséquence d'une telle démarche est évidente dans les départements d'outre-mer et à l'Ile Maurice (Benoist 2008, Ghasarian 2007 : 154-179) puisqu'elle se manifeste par l'introduction du sanskrit comme langue de prière à la place du tamoul. De plus, les prêtres de castes brahmanes venant de l'Inde modernisent les rituels pratiqués par les Tamouls. Ils remplacent les officiants tamouls antillais et réunionnais, connus depuis toujours comme 'pousalis' (prêtres hindous) ou 'vatyalous' (interprètes du culte hindouiste), détruisant par la même occasion les spécificités régionales, considérées comme populaires, « « sanguinaires » et inférieures » (Ghasarian 2007 : 164), et qui se voient donc stigmatisées. La conséquence en est la fragilisation de la culture tamoule. Certains Tamouls des départements d'outre-mer se perdent, encore une fois, à recalculer les indices de leur identité culturelle, tandis que d'autres, conscients des valeurs ancestrales transmises de génération en génération, résistent à ce nouvel hindouisme mondialisant.[20]

---

[18] A propos de la pratique de la langue tamoule « Les rites ont sauvé le langage définitif. Dans le culte et dans les danses, en effet, la langue s'est conservée. Mourant comme langue profane, elle s'est perpétuée comme langage initiatique» (Farrugia 1975:132)

[19] « Par ce fait les nationalistes indiens redonnent au terme de diaspora une dimension religieuse qui avait tendance à diminuer» (Leclerc-13)

[20] « Les héritiers des ancêtres tamouls sont peut-être les moins prêts à abandonner ce passé, comme dans une solidarité avec toutes les affirmations tamoules au sein de l'Inde elle-même » (Benoist 2008 :29).

Conclusion

L'histoire culturelle du tamoul en France ne peut se comprendre sans la prise en compte de la dimension historique de la colonisation. La présence tamoule date de plus d'un siècle, ce qui explique l'évolution qu'ont connu la langue et la culture tamoule sur une si longue période. La reprise de contact avec le Tamil Nadu en Inde, l'arrivée de nouvelles formes d'hindouisme, le rapprochement diasporique et la mondialisation sont autant de facteurs qui pourraient contribuer à l'évolution de la tamoulitude en France et dans les départements d'outre-mer. Laurent Farrugia (1975 :132) avait assuré que « le tamoul est devenu le langage des dieux ». Mais on ne sait quel dieu pourra lui assurer son statut de langue sacrée devant l'hindouité montante. A moins qu'elle ne redevienne la langue de communication et regagne la Terre des Hommes !

Bibliographie

BARAT Christian, Les descendants des engagés indiens à la Réunion L'affirmation d'une identité, L'Etang Gerry (coordonnateur), L'Inde en nous. Des Caraïbes aux Mascareignes, Revue Carbet, N° 9, Décembre 1989, p. 69-76.

BENOIST Jean, La diaspora indienne, actes du colloque L'Inde grande puissance de l'Océan Indien. Publication du C.H.E.A.M., Le Centre des Hautes Études d'Aix-Marseilles, 1988, 22 pp.

BENOIST Jean, À propos des changements historiques et contemporains de l'hindouisme aux Antilles, ÉTUDES CRÉOLES. No 1-2, 2008, pp. 15-26.

CERQUIGLINI Bernard, LES LANGUES DE LA FRANCE, Rapport au Ministre de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie, et à la Ministre de la Culture et de la Communication en Avril 1999.

DUCHATEAU Julien, Une création scientifique française, le premier Congrès international des orientalistes, Paris 1873, Maisonneuve, Paris 1875. Bibliothèque nationale de France, département Philosophie, histoire, sciences de l'homme, 8-02-494.

FARUGIA Laurent, Les Indiens de Martinique et de Guadeloupe. Paris: compte d'auteur, 1975.

FILLIOZAT Jean, Tamil studies in French Indology, in Thani Nayagam Xavier S, (ed.) Tamil Studies Abroad A symposium, Malaysia, The International Association for Tamil Studies, 1968.

FILLIOZAT Jean, Deux cents ans d'indianisme. Critique des méthodes et des résultats, Bulletin de l'Ecole Française d'Extrême Orient (BEFEO), LXXVI, 1987, p.83-116.

FILLIOZAT Pierre Sylvain, Jean Filliozat, 1906-1982, Bulletin de l'Ecole Française d'Exrême Orient, tome 73, 1984, p. 1-30.

GHASARIAN Christian, Honneur, chance & destin : la culture indienne à la Réunion, Paris, L'Harmattan, 1992.

HERAN François, La situation des langues régionales en France, Actes des 1ères Assises nationales des langues de France, Ministère de la culture et de la communication, 4 octobre 2003, p. 6-7.

HOOKOOMSING Vinesh, Le tamoul à Maurice, langue du sacré, Special Edition on the occasion of the Inauguration of the Tamil Cultural Centre, 30 November 1997, Mauritius Tamil Temple Federation Publication.

LARDINOIS Roland, L'invention de l'Inde Entre ésotérisme et science, Paris, CNRS Editions. 2007.

LECLERC E. "L'invention d'une diaspora indienne : enjeux politiques et sociaux", in *Espaces et sociétés aujourd'hui (la géographie sociale dans l'espace et dans l'action)*, 21-22 oct 2004, Rennes, UMR 6590, Université de Rennes 2. 2004.

L'ETANG Gerry, Du tamoul de la Martinique : portée symbolique d'une langue cérémonielle, Gerry Letang (coordonnateur), L'Inde en nous. Des Caraïbes aux Mascareignes, Revue Carbet, N° 9, Décembre 1989, p. 81-100.

MAINDRON Maurice (1857-1911), Dans l'Inde du Sud. Le Coromandel, A. Lemerre, Paris, 1907.

MOUTOUSSAMY Ernest, L'indianité dans les Antilles « Françaises », Gerry Letang (coordonnateur), L'Inde en nous. Des Caraïbes aux Mascareignes, Revue Carbet, N° 9, Décembre 1989, p. 69-76.

MURUGAIYAN Appasamy, La presse bilingue tamoule-française à Maurice et la création d'une identité tamoule », *in* Issur R Kumari et Hookoomsing V.Y. (eds), *L'océan Indien dans les littératures francophones : pays réels, pays rêvés, pays révélés*, Editions Karthala, Paris et les Presses de l'Université Maurice, 2001, p. 287-312.

OLAGNIER Paul, Jésuites à Pondichéry et l'Affaire Naniapa (1705 à 1720). Avec une introduction de M. Martineau, 1932. (Bibliothèque nationale de France, département Philosophie, histoire, sciences de l'homme, 8-LK10-785)

SINGARAVELOU, Les Indiens de la Guadeloupe- Etude de géographie humaine, Bordeaux, 1975.

SINGARAVÉLOU, Indians in the French Overseas Departments: Guadeloupe, Martinique et Reunion, Colin, Peach & Vertovec (ed) South Asians Overseas, Migration and Ethnicity, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, p. 75-88.

VINSON Julien, Les langues et études dravidiennes, Extrait de la République française du 12 mai 1876, in Etudes de linguistique et d'ethnographie, A. Hovelacque et Julien Vinson, C. Reinwald et Compagnie, Paris, 1878.

VINSON Julien, L'Inde française et les études indiennes de 1882 à 1884, Maisonneuve Frères et Ch. Leclerc, Paris, 1885.

Document : *Au Roi et à Nosseigneur du conseil de Marine* (Requête de Naynapa, marchand malabar de Pondichéry, appelant de la confiscation de ses biens au profit des jésuites.). (s. d.). Monographe imprimée, Sans date. : Bibliothèque Nationale de France, département Droit, économie, politique, F-21079(109).